

L'heure de vérité



Lors de la publication de la loi sur la Refondation, chacun a pu constater le peu de cas fait aux aides spécialisées au sein de l'école. Le SE-Unsa a interpellé le ministre qui a annoncé un «rapport sur les RASED». Dans le même temps, beaucoup d'approximations, d'omissions et d'incohérences ont circulé. Il est grand temps de rétablir la vérité !

[Les aides spécialisées] complètent les aides personnalisées mises en place en 2008 et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

FAUX

Les RASED existent depuis 1990 bien avant la loi de 2008, et proposent des aides qui considèrent l'enfant dans sa globalité, par l'analyse fine de ses difficultés, contrairement à l'aide personnalisée, qui, si elle convient à certains enfants, peut s'avérer inadaptée, voire contre-indiquée pour d'autres.

En 2011-2012, les moyens attribués aux RASED représentaient 11 864 emplois, soit 5 733 pour des maîtres spécialisés à dominante pédagogique (option E), 2 398 pour les aides à dominante rééducative (option G) et 3 733 emplois de psychologues scolaires.

VRAI

MAIS il serait bon de préciser que ces effectifs ne permettent plus d'exercer les missions sur tout le territoire et sont le résultat de nombreuses années de suppressions de postes, en particulier ces cinq dernières : entre 2007 et 2012, près de la moitié des postes d'enseignants spécialisés ont disparu. En septembre 2012, 104 ont été rétablis in extremis.

En les sortant de la classe, le RASED peut conduire à la stigmatisation de certains élèves. Ceux-ci accumulent en outre un retard par rapport aux autres élèves dont ils sont temporairement séparés

FAUX

Faux : Les aides spécialisées sont mises en place en étroite collaboration avec les enseignants de la classe, de manière à adapter les emplois du temps aux besoins des enfants. Les aides spécialisées sont dédiées aux enfants rencontrant des difficultés importantes et durables, qui dépassent un simple problème pédagogique. Certains sont dans un réel empêchement à faire fonctionner leur pensée au sein de la classe. Certaines aides peuvent se dérouler dans la classe mais il est souvent nécessaire de proposer un temps bien déterminé, un espace sécurisé, un accompagnement ajusté à chaque situation singulière. Il s'agit aussi d'établir les conditions d'un vrai dialogue entre les adultes et l'enfant, d'une alliance bienveillante de manière à ce que le croisement des points de vue puisse opérer un changement de regard tant chez l'enseignant de la classe que dans la famille et chez l'enfant lui-même afin d'induire une dynamique d'évolution positive. C'est pourquoi la présence permanente de l'enseignant spécialisé en classe n'est pas la plus indiquée car elle risquerait de nuire à la mise en place de ce travail de médiation.

La similarité des actions menées au titre de l'assistance psychologique et des aides à dominante rééducative rend leur division superflue. À ce titre, la fusion envisagée des maîtres E et G conduirait à renforcer la cohérence du dispositif.

FAUX

Faux : La grande difficulté est complexe à appréhender, les réponses à apporter sont multiples. Les RASED, avec leurs trois types de professionnels formés (psychologue, rééducateur, maître E) constituent le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'école et, dans son principe, immédiatement accessible aux familles. C'est bien la spécificité et la complémentarité des missions des trois catégories de professionnels exerçant en RASED qui assurent la cohérence et l'efficacité du dispositif. Les fusionner reviendrait à tuer les RASED en empêchant toute médiation adaptée pour les élèves les plus en difficulté. Les diluer à l'intérieur d'un autre dispositif de «personnels ressources» (enseignants spécialisés, maîtres formateurs, intervenants en langues, maîtres supplémentaires, etc.), nuirait aux spécificités et à l'efficacité de chacun, au détriment des enfants.



Petite conclusion : Il est grand temps que les RASED retrouvent les moyens d'aider efficacement, sur tout le territoire, les enfants qui en ont le plus besoin, en engageant un vrai débat, sans contre-vérités, sur l'évolution de ce dispositif.